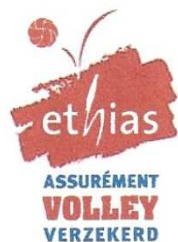


V
O
L
L
E
Y
L
U
X

Editeur responsable :

FVWB.-F.R.B.V.B. – Comité Provincial du Luxembourg
Guy Burton , Le Pas de Loup, 38 6791 - GUERLANGE



«Avec le soutien de la Province de Luxembourg»

Bulletin n° 03 du 20 janvier 2022

SAISON 2021 - 2022



Association des Clubs de Volley Ball du Luxembourg



BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CLUBS
DE VOLLEY-BALL DU LUXEMBOURG (A. C. V. B. L.)
DE LA F.V.W.B. ASBL

www.volleylux.com



Un sinistre vite réglé, c'est que du bonheur

Assurance Habitation Ethias – Joignable 24h/24 et 7j/7

Un arbre qui tombe sur la toiture, une façade qui se fissure... chez Ethias, ce n'est pas une tuile qui dure très longtemps ! En cas de sinistre, vous pouvez nous joindre 24h/24 et 7j/7. Nos spécialistes règlent votre dossier en un minimum de temps. Que du bonheur !

Demandez vite une offre sur ethias.be ou au 0800 23 777

ethias
Les efficacassureurs

Volley Lux

Bulletin Officiel de l'asbl "Association des clubs de Volley-ball de la Province du Luxembourg" A. C. V. B. L.

N° 03 du 20 janvier 2022
saison 2021 - 2022

Administration - abonnements

Guy BURTON
Le Pas de loup, 38
6791 - GUERLANGE
☎ 063/38.99.63

Composition - Mise en page

Guy BURTON

Les articles publiés dans notre revue n'engagent que leurs auteurs tant par le texte que pour l'opinion qu'ils expriment.

Président provincial

Michel FORGET
Rue d'Avioth, 15
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON
063/57.68.38 (TEL P)
0475/57.70.27 (GSM)
E-Mail : michelforget15@gmail.com

Secrétaire provincial

Guy BURTON
Le Pas de Loup, 38
6791 GUERLANGE
063/38.99.63 (TEL P)
E-Mail : guy.burton@skynet.be

Trésorier provincial

Jean-Louis MASSART
Rue du Panorama, 41
6791 ATHUS
063/38.62.91 (TEL)
E-Mail : volleyil.massart@gmail.com

Commission des rencontres

Anne-Marie HABETS
Rue Neuve, 77
6890 REDU
061/23.13.08 (TEL B)
0498/26.22.02 (GSM)
E-Mail : am.habets@gmail.com

Commission d'arbitrage

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU
061/27.71.11 (TEL + FAX)
E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Commission des statuts et règlements

Roger GRUSELIN
Rue des Combattants, 47
6880 BERTRIX
061/41.19.76 (TEL + FAX)
E-Mail : gruselinr@hotmail.com

Sommaire

3

Secrétariat P. à

Commission des rencontres P. à

Commission d'Arbitrage P. à

Commission des st. et règl. P. à

Commission Beach-volley P. à

Commission Technique P. à

Commission technique + commission jeunes et mini

Fabienne WINAND
Lenclos, 74/5
6740 ETALLE

0495/28.71.38 (GSM)

E-Mail : fabienne@winand.be

Sonia LAURENT
Rue Hautmont, 15D
4990 LIERNEUX

0495/12.51.81 (GSM)

E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission propagande/Presse

Bernard VALENTIN
Grand Rue, 84
6971 CHAMPLON
0498/22.26.60

E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Représent. des joueur/euses

Sonia LAURENT
Rue Hautmont, 15D
4990 LIERNEUX

0495/12.51.81 (GSM)

E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission loisir

Dominique ROMAIN
Rue de Neufchâteau, 132 E 62
6700 ARLON

0497/05.77.35 (GSM)

E-Mail : grosromain@hotmail.com

Commission beach-volley

Xavier SMAL
Rue Bel Air, 38

6890 OCHAMPS

085/82.66.08 (TEL)

0477/38.93.03 (GSM)

E-Mail : xavier.smal@gmail.com



A l'occasion de 2022 qui vient de démarrer, le Président et les membres du Conseil d'Administration vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2022.

Puisse cette nouvelle année être remplie de joie et pleine d'espoir, qu'elle vous permette d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés, tant au niveau sportif que privé, et qu'elle vous permette également la réalisation de tous vos vœux ainsi que la concrétisation de tous vos projets, mais surtout qu'elle vous garde en excellente santé pour que vous puissiez profiter pleinement de tout le bien-être qu'elle va vous apporter.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LUNDI 10.01.2022

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN,
J.-L. MASSART, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusé : L. HAAGER

1. RENCONTRES.

- a) Les remises de matchs occasionnées par des cas Covid n'ont pas perturbé outre mesure la bonne marche du championnat. Néanmoins, il arrive que nos responsables de la commission des rencontres soient obligés d'intervenir pour déterminer une nouvelle date.
- b) Par contre, du côté de l'arbitrage, aucun arbitre n'a manqué à l'appel pour cause de Covid.
- c) A.-M. Habets informe le CA qu'une candidate arbitre est prête à passer les examens. Il y a également les inscriptions de 2 candidats à Vir'Vol'Ton et 1 du Stabulois.

2. LOISIRS.

- a) Au niveau du championnat loisir, le Covid ne perturbe pas le championnat, mais il y a eu des forfaits de Bertrix et des problèmes avec le club de Florenville.
- b) Les clubs visités étant responsables de l'organisation des matchs, il est difficile au responsable loisir de savoir si les soirées se passent dans le respect des règles Covid en vigueur.

3. TRESORERIE.

- a) Les finances sont saines. Les factures sont payées ainsi que les notes de frais. Tous les clubs ont honoré leur facture.
- b) Il reste à payer la facture de l'ADEPS relative au stage de fin décembre.
- c) A la demande du trésorier, le CA décide de maintenir à 4€ la cotisation pour les affiliés de plus de 18 ans aptes à la compétition.

4. STATUTS ET REGLEMENTS.

- a) Le CA se penche sur les différentes propositions de modifications au R. O. I. qui ont été déposées au secrétariat de la FVWB. Un travail de préparation avait déjà été effectué par notre responsable des statuts et règlements pour nous faciliter la tâche. Un vote concernant ces propositions sera émis par les provinces lors de l'AG de la FVWB le 22.01.2022.

5. TECHNIQUE.

- a) 31 jeunes ont participé en externat au stage organisé les 29 et 30.12.2021 par la commission technique. Ils étaient tous affiliés à la fédération.
- b) Faute de participants, les entraînements 2/0 et pupilles du 16.01 ont dû être annulés. Mais cela coûtera quand-même la somme de 240€ à la province, la salle ayant été réservée.

- c) La 1^{ère} partie de la saison devait se dérouler à Martelange et ensuite, on laissait l'organisation des journées d'entraînement aux clubs intéressés. Mais finalement, tout se déroulera à Martelange. Les prochaines dates des entraînements sont fixées au 13.02, 13.03 et le 24.04.2022.
- d) L'interprovinces du 09.01.2022 a été supprimé suite à l'impossibilité de garantir les gestes barrière à l'intérieur du site. Le prochain est programmé durant les vacances de Pâques.
- e) Le stage BDK, s'il est relancé cette année se fera uniquement sous l'égide de la province. Il risque cependant de manquer d'entraîneurs pour cette organisation.
- f) Par contre, l'ADEPS organisera à l'Hydrion, du 10 au 15.07.2022 un stage de volley-ball où nos entraîneurs seront à la tâche.
- g) Le championnat des jeunes se déroulera à Libin et Champlon les 26 et 27 mars 2022.
- h) Un projet de détection/identification sera lancé prochainement par le directeur technique de la FVWB. Une discussion est lancée au sujet de ce projet. Le mieux est de demander au DT de venir présenter son projet à tous les responsables de clubs. Un courriel lui sera transmis dans ce sens, et une présentation serait souhaitée le plus rapidement possible.

6. **DIVERS.**

- a) Le rapport du CA du 15.11.2021 est approuvé.
- b) Concernant le dossier Erezée, il y a lieu de compléter un document avant d'envoyer ce dossier au juge de paix, ce qui sera fait prochainement.
- c) Le secrétaire rappelle que la réunion générale des clubs aura lieu le mardi 31.05.2022 au lieu du lundi 30.05.2022.
- d) Suivant décision collégiale des provinces, les représentants à l'AG seront à 50% présents, munis chacun d'une procuration. Pour le Luxembourg, ce sera M. Forget, R. Gruselin et G. Burton.

PS : - Au lendemain de ce CA, un courriel a été transmis au DT qui a répondu favorablement. Suite à son accord, le Président provincial a fait communication vers les clubs pour les sonder quant au jour qui leur conviendrait le mieux, soit en semaine et en soirée, soit un samedi matin, et cela avant la mi-février 2022. Dès la date fixée, une invitation sera lancée à nos dirigeants de clubs. Ce projet étant sous contrôle de l'ADEPS, il est important que nos clubs participent à cette réunion au cours de laquelle les nouveautés seront exposées et où leurs questions trouveront réponses.

- Aucune demande de « refus de monter » n'est parvenue au secrétaire pour la date prévue du 15 janvier

A l'attention des Présidents et des responsables techniques des clubs dépendant de l'ACVBL,

Le DT Technique FVWB, Herman Vleminckx, est occupé à établir un plan de fonctionnement technique à l'attention des jeunes affiliés et visant la détection, le suivi de la détection et l'identification qui en suivra, ceci en synergie avec le département haut niveau de l'ADEPS.

Nous organiserons très prochainement une réunion au cours de laquelle le DT FVWB vous exposera les tenants du projet et répondra à vos questions.

Pour des raisons de respect des règles protocoles covid, cette réunion sera limitée à deux représentants par clubs dont au moins le responsable technique du club.

En principe cette réunion pourrait se faire soit en soirée, soit un samedi matin. Pour bien se coordonner, je vous demande de me préciser votre participation ainsi que vos disponibilités en termes de soirées ou samedi matin.

Vos réponses sont à transmettre à michelforget15@gmail.com

D'avance, je vous remercie pour le suivi que vous donnerez à ce courriel.



Association des Clubs de Volley Ball du Luxembourg

Commission des Rencontres

HABETS Anne – Marie

Mail : am.habets@gmail.com

Redu, le 13 Janvier 2022.

Objet : Championnat des Jeunes du 26 et 27 Mars 2022.

Madame,

Monsieur,

Bien que les conditions soient difficiles et incertaines pour le moment, nous devons préparer le prochain championnat des Jeunes qui doit se dérouler le week-end du 26 et 27 Mars à Libin et Champlon.

Je vous prie de trouver, en annexe, les prévisions d'inscription sur base du nombre de joueurs et joueuses affiliés dans votre club actuellement.

Pour pouvoir programmer ces championnats au plus vite, je vous demande de bien vouloir confirmer la participation de votre club en me spécifiant la catégorie choisie .

Cette information doit me parvenir pour le 7 FEVRIER au plus tard par mail à l'adresse suivante : am.habets@gmail.com

Bien à vous.

ARTICLE 03

OBLIGATIONS

Pour la province

1. Les clubs qui possèdent, dans une catégorie du championnat des jeunes, 8 affiliés du même sexe, qualifiés pour la saison en cours, doivent inscrire une équipe dans chaque catégorie pour laquelle ils sont qualifiés.

2. Sont obligés d'aligner au moins une équipe en "Championnat des Jeunes" les clubs qui :

2.1 Possèdent un total minimum de 8 joueurs (euses) dans 2 catégories consécutives c'est-à-dire :

- cadets + scolaires garçons minimum 8 = une équipe scolaire garçon
- scolaires garçons + juniors garçons minimum 8 = une équipe junior garçon
- cadettes + scolaires filles minimum 8 = une équipe scolaires fille
- scolaires filles + juniores minimum 8 = une équipe juniore fille

2.2. Tout manquement à ces obligations est sanctionné de l'amende J1 (100€)

3. Pour déterminer le nombre de joueurs(euses) qualifiés pour le championnat, le responsable de la commission des jeunes établira le 31 décembre de la saison en cours, une liste des joueurs(euses) **qualifié(e)s**. Cette liste sera établie par club (matricule, sexe et catégorie).

4. La Commission des Rencontres en accord avec la Commission des Jeunes, réservera lors de l'élaboration du calendrier officiel, les journées ou weekend destinés au championnat des jeunes.

5. Ces journées ou week-end ne pourront en aucun cas être utilisés à un autre usage que le championnat des jeunes sauf autorisation spéciale des Commissions des Rencontres et des Jeunes.

Championnat des Jeunes 2021-2022

Matr	Club	FILLES			GARCONS		
		Junior 2003- 2004	Scolaires 2005-2006	cadettes 2007-2008	Junior 2003- 2004	Scolaires 2005-2006	cadets 2007- 2008
365	BERTRIX	8	11	15	5	10	4
663	LA VIERRE	3	7	12			2
851	CHAMPLON	2	2	3			
961	BOUILLON	4	12	5	6		3
988	ATHENA	3	19	6	2	2	2
1092	LAROCHE	6	3	3			
1100	ATH/MESS	10	6	4			
1890	FOR MARCHE	8	4	2	4		
2060	HOUFFALIZE	1	9	7		1	2
2079	LIBRAMONT	2	10	5		2	4
5161	LIBIN	3	11	8	1		1
5162	STABULOIS	9	25	12	9	12	7
5192	FEMINA BAST	4	16	14			
5202	SEMOIS	3	8	9	8	1	2
5212	VIRVOLTON	4	6	7	5	2	
5227	EREZEE FEM		4				
5208	HABAY	4	7	10			
5231	ARLON	2	5	5	2	2	3
	TOTAL	8 / 9	11 / 12	7	2	2	0

1 Case jaune = 1 équipe obligatoire dans cette catégorie

2 Cases vertes = 1 équipe dans la catégorie supérieure

3 cases oranges = 1 équipe au choix entre scolaire et junior

L'AISF a publié récemment le rappel suivant :

3/ Registre UBO – amende administrative

Les administrateurs des ASBL qui ne sont pas en ordre administrativement au niveau de l'enregistrement dans le registre UBO des bénéficiaires effectifs vont recevoir une amende du SFP Finances.

En effet, la clémence accordée pour effectuer cet enregistrement a pris fin le 31 décembre 2021.

Amende d'un montant de 500 € à payer solidairement par les administrateurs. (une seule amende)

Nous ne pouvons que vous conseiller, si ce n'est fait, de vous mettre en ordre le plus rapidement possible.

Pour rappel, les bénéficiaires effectifs pour les asbl sont potentiellement :

- Ses administrateurs ;
- Les personnes qui sont habilitées à représenter l'association ;
- Les personnes chargées de la gestion journalière de l'asbl ;
- Les personnes physiques ou, lorsque ces personnes n'ont pas encore été désignées, la catégorie de personnes physiques dans l'intérêt principal desquelles l'asbl a été constituée ou opère ;
- Toute autre personne physique exerçant par d'autres moyens le contrôle en dernier ressort sur l'asbl .

De plus l'ASBL est tenue de transmettre au registre toute modification des données (changement d'adresse, modification du statut, etc.) dans le mois suivant la date à laquelle elle aura pris connaissance de l'information et, à la fin de chaque année, l'ASBL devra confirmer ou adapter sa situation au registre.

Vous pouvez trouver toutes les informations et liens utiles, les divers manuels explicatifs et la FAQ UBO sur le site du Service Public Fédéral finances : <https://finances.belgium.be/fr/E-services/ubo-register>

Le Comité de concertation fait le point sur Omicron, les mesures en vigueur restent d'application

Communiqué du Premier Ministre, Alexander De Croo

Le Comité de concertation a fait le point sur la situation épidémiologique aujourd'hui. La propagation rapide du variant Omicron engendre une forte augmentation du nombre d'infections. Il a donc été décidé de maintenir les mesures en vigueur. Le Comité de concertation a également abordé la stratégie à moyen terme, dans laquelle la prévisibilité et les perspectives sont des éléments-clés.

Selon les dernières données scientifiques, le variant Omicron serait trois à quatre fois plus contagieux mais peut-être moins pathogène. Cela se traduit déjà à l'heure actuelle par une augmentation rapide du nombre de contaminations (+79 % la semaine passée) et une augmentation des admissions à l'hôpital (+20 %). Le taux d'occupation des unités de soins intensifs continue quant à lui de baisser pour le moment, mais de manière moins prononcée que la semaine précédente.

Compte tenu de la situation actuelle, le Comité de concertation conclut qu'il est préférable que les mesures en vigueur soient maintenues.

Les mesures actuelles restent d'application

1. Télétravail

Le télétravail reste obligatoire, au moins quatre jours par semaine. Un seul jour de retour peut être prévu par semaine, avec une présence simultanée de maximum de 20 % du personnel.

Les team buildings et les autres activités qui requièrent une présence physique sur le lieu de travail, à l'intérieur comme à l'extérieur, restent interdits.

2. Rassemblements, activités et événements

Les restrictions ou fermetures en vigueur concernant certains rassemblements, activités et événements – par exemple, dans l' Horeca, la vie nocturne ou la vie sportive et culturelle – restent d'application.

3. Enseignement

Le Comité de concertation confirme la réouverture prévue de l'enseignement à partir du 10 janvier. Cela signifie le retour à un enseignement en présentiel à temps plein dans les écoles maternelles, primaires et secondaires, et à temps partiel dans l'enseignement artistique. Les mesures de prévention suivantes doivent être respectées :

- la ventilation permanente
- le port du masque obligatoire dès 6 ans
- le respect des mesures de test et de quarantaine. Les classes seront fermées à partir de quatre infections (enfants symptomatiques)
- les réunions continuent d'être organisées en ligne
- le mélange des classes dans les espaces intérieurs communs (salle d'études, réfectoire...) doit être évité au maximum
- les excursions d'une journée sont autorisées conformément aux règles en vigueur dans la société
- les activités extra muros avec nuitée restent suspendues

Le Comité de concertation appelle les parents à tester leurs enfants à l'aide d'autotests autant que possible.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Comité de concertation invite les ministres de l'Enseignement, en collaboration avec le secteur de l'enseignement, à évaluer sur la base de quelles mesures de prévention (supplémentaires) l'enseignement supérieur sera organisé à partir du 10 janvier.

Mesures de test et de quarantaine

Le Comité de concertation prend acte de la décision des ministres de la Santé publique qui, sur la base des dernières informations scientifiques sur le variant Omicron, ont modifié la politique de test et de quarantaine. Cette modification prendra effet le 10 janvier.

Cette nouvelle politique de test et de quarantaine accorde plus d'importance aux autotests. Ces autotests sont disponibles dans les supermarchés et les pharmacies. Les personnes qui bénéficient d'une intervention majorée peuvent acheter des autotests en pharmacie au prix de 1 euro (4 autotests maximum par personne et par période de 14 jours).

Stratégie à moyen terme et baromètre

Le Comité de concertation a également examiné les travaux préparatoires du Commissariat COVID-19 portant sur une stratégie à moyen terme et le projet de baromètre Corona. Le Commissariat COVID-19 a été chargé d'affiner et d'élaborer le baromètre.

Vous trouverez plus d'informations sur : <https://centredecrise.be/fr/newsroom/le-comite-de-concertation-fait-le-point-sur-omicron-les-mesures-en-vigueur-restent>

COVID-19Ag

.be

COMMENT VOUS PROTÉGER CONTRE OMICRON ?



BÉNÉFICIEZ DE LA
DOSE
BOOSTER



LIMITEZ
LES CONTACTS



PORTEZ
UN MASQUE



VENTILEZ
LES ESPACES INTÉRIEURS



FAITES DES
AUTOTESTS



RESPECTEZ
LES DISTANCES



SUIVEZ LES CONSIGNES
DE TÉLÉTRAVAIL



RESPECTEZ LES RÈGLES DE
QUARANTAINE ET D'ISOLEMENT